

SOMFY ÉTHIQUE



SOMFY 



/ INTRODUCTION

Le groupe Somfy s'est construit autour de valeurs fortes qui guident nos actions d'entrepreneurs responsables et nos comportements, dans le respect de nos parties prenantes. Les actionnaires majoritaires du groupe Somfy partagent avec les managers et les collaborateurs la volonté de continuer de promouvoir ces valeurs qui ont fait le succès de notre entreprise. Ensemble, ils réaffirment la nécessité d'incarner ces valeurs en agissant avec exemplarité, en ligne avec le Somfy Spirit.

Avec la poursuite de sa croissance, le groupe Somfy bénéficie d'une plus forte visibilité dans un grand nombre de pays et sur des marchés de plus en plus diversifiés. Notre position de leader sur plusieurs de nos secteurs d'activité et notre ambition pour demain impliquent des devoirs accrus que nous souhaitons assumer. Le Groupe souhaite donc poursuivre son exigence d'exemplarité au quotidien. En effet, le succès de notre entreprise ne sera pérenne que si nous affirmons clairement nos exigences d'entreprise éthique et responsable.

Dans ce contexte, le groupe Somfy a entrepris la rédaction d'une Charte éthique afin qu'elle devienne pour chacun une référence en matière de comportements, individuels ou collectifs, et un guide pour nos actions au quotidien nous permettant d'incarner nos valeurs. Nous avons la volonté de faire de cette Charte un sujet fédérateur, et de la partager avec les hommes et les femmes qui rejoignent notre Groupe avec les mêmes aspirations.

La présente Charte s'adresse donc à chacun d'entre nous, quels que soient l'activité, l'entité ou le pays dans lesquels nous opérons. Les managers sont chargés de l'incarner et de faire vivre dans leurs équipes les principes qui y sont abordés.

JEAN GUILLAUME DESPATURE, Président du Conseil d'Administration
PIERRE RIBEIRO, Directeur Général

/ POURQUOI UNE CHARTE ÉTHIQUE ?

FAIRE VIVRE LES VALEURS HISTORIQUES ET LA CULTURE DU GROUPE

Le groupe Somfy souhaite poursuivre son développement international tout en préservant ses valeurs historiques et sa culture qui ont fait son succès et qui sont incarnées au quotidien par les hommes et les femmes du Groupe.

Alors que le Groupe accueille en son sein de nouvelles entités, la formalisation de nos principes favorise leur compréhension commune et facilite la convergence des pratiques et comportements.

Par ailleurs, le Groupe a pour ambition de conforter la confiance qu'ont ses parties prenantes dans sa manière de conduire ses opérations de façon éthique et en respectant les réglementations en vigueur.

L'objet de cette Charte est de soutenir chaque collaborateur, partout dans le monde, dans son souci de maintenir cette confiance qui assurera la croissance durable du Groupe.

PRÉCISER NOS PRINCIPES ÉTHIQUES

Le groupe Somfy définit l'éthique des affaires comme :

- le respect des lois et des réglementations dans toutes ses activités et partout où il opère ;
- le respect de nos parties prenantes internes et externes ;
- la promotion de pratiques professionnelles responsables par tous ses collaborateurs.

La présente Charte éthique explicite nos engagements afin :

- d'affirmer la façon dont nous souhaitons travailler ensemble (en interne et en externe) ;
- de rappeler la responsabilité de chacun et l'exemplarité attendue des managers ;
- de proposer des réponses à des situations complexes ou des dilemmes éventuels.

CETTE CHARTE DÉCLINE NOS PRINCIPES AUTOUR DE CINQ AXES :

1/ RESPECT DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS

2/ LOYAUTÉ DES COMPORTEMENTS

3/ RESPECT DES PERSONNES

4/ INTÉGRITÉ VIS-À-VIS DES CLIENTS ET DES PARTENAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

5/ RESPONSABILITÉ VIS-À-VIS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DE L'ENVIRONNEMENT

DISPOSER D'UN DOCUMENT FÉDÉRATEUR

La Charte éthique est un document commun et fédérateur autour d'un même socle de principes applicables à l'ensemble des collaborateurs du groupe Somfy, dans chacune des entités qui le constituent.

Elle est remise à tout nouveau collaborateur et est destinée à être utilisée comme outil de référence afin d'aider les managers et collaborateurs à prendre les bonnes décisions en cas de doute. Cette Charte est aussi un outil pour favoriser le dialogue entre les collaborateurs pour que l'éthique soit un sujet ouvert et connu de tous.

Cette charte s'inscrit dans le respect des lois et réglementations locales. Sur certains sujets, elle fixe des principes qui peuvent être plus ambitieux. Dans ce cas, ce sont ces principes qui doivent prévaloir.

L'ensemble des managers et collaborateurs du Groupe veillent, dans leur quotidien, à agir dans le respect de ces engagements. Il appartient à chacun d'adopter un comportement conforme à ces principes, en toute circonstance.

RAPPELER NOS RESPONSABILITÉS À L'ÉGARD DE NOS PARTIES PRENANTES

La présente Charte aborde notamment les comportements à adopter vis-à-vis de l'ensemble des parties prenantes pouvant être intéressées par les activités du Groupe.

Ces parties prenantes peuvent être directement liées au Groupe :

- Collaborateurs
- Actionnaires et partenaires financiers
- Partenaires sociaux

ou être plus externes à celui-ci :

- Clients et partenaires
- Fournisseurs et prestataires
- Concurrents
- Pouvoirs publics
- Société civile
- Riverains de site
- Médias

Cette Charte éthique est publiée en externe sur le site internet du Groupe. Dans ses relations d'affaires, le groupe Somfy demande à ses parties prenantes d'être dans la même démarche d'exemplarité et de se conformer aux principes du cadre éthique décrits ci-après.

1

/ RESPECT DES LOIS
& RÉGLEMENTATIONS

/ NOS PRINCIPES ÉTHIQUES

LE GROUPE SOMFY ET SES COLLABORATEURS FONT DU RESPECT DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS APPLICABLES DANS LES PAYS OÙ ILS OPÈRENT UNE EXIGENCE FONDAMENTALE.

Ils veillent à appliquer les dispositifs légaux et réglementaires en matière économique, comptable et financière, fiscale, sociale et environnementale, et notamment à :

- respecter le droit de la concurrence et de la propriété intellectuelle ;
- lutter contre la fraude, les paiements illicites et la corruption ;
- prévenir les situations de délits d’initiés.

/ EN PRATIQUE

🔗 Le Groupe veille à **connaître et respecter l’environnement légal et réglementaire** dans lequel il opère avant de mener ses projets et tout au long de ceux-ci.

🔗 À travers les procédures qu’il met en place et le comportement qu’il demande à ses collaborateurs, le groupe Somfy instaure les conditions d’une **concurrence libre et loyale**, notamment en refusant toute entente illicite avec les concurrents (par exemple sur les prix ou la répartition des marchés), et en respectant leur propriété intellectuelle.

🔗 Le Groupe et ses collaborateurs **refusent toute pratique frauduleuse** notamment à travers la manipulation comptable et financière.

🔗 Quand bien même il ne viserait pas uniquement à satisfaire un intérêt personnel et serait commis dans une recherche de bénéfices pour l’entreprise (obtenir un marché ou une facilité administrative), tout acte de **corruption (actif ou passif) ou de trafic d’influence** est strictement proscrit (cf. Code de conduite anti-corruption).

🔗 Le groupe Somfy est un groupe coté. Que l’on soit inscrit ou non sur une liste d’initiés, en cas de détention d’une information privilégiée (information à caractère précis, qui n’a pas été rendue publique, qui concerne, directement ou indirectement, Somfy SA ou ses titres, et qui, si elle était rendue publique, serait susceptible d’influencer de façon sensible le cours de l’action), il convient impérativement de s’abstenir :

- d’acquérir ou de céder des titres, ou de tenter d’acquérir ou de céder des titres de la société,
- de divulguer ou tenter de divulguer l’information privilégiée, hors le cadre normal de son travail, de sa profession ou de ses fonctions,
- de recommander ou tenter de recommander à une autre personne d’acquérir ou de céder des titres,
- de faire usage ou communiquer une recommandation ou incitation formulée par un initié si la personne sait ou devrait savoir que celle-ci est fondée sur une information privilégiée.

Ces obligations d’abstention cessent dès que l’information est rendue publique.

La violation des règles d’abstention susvisées peut être constitutive d’un manquement ou d’un délit d’initiés, et est passible de sanctions administratives, voire pénales.



/ TEXTES UTILES

- Droit local ou national applicable.
- Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers.
- Loi française, à portée extraterritoriale sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, dite "Sapin 2".
- Code de conduite anti-corruption Somfy et ses annexes.
- Valeurs du groupe Somfy.
- Somfy Spirit.
- Code de déontologie ayant vocation à prévenir les délits et manquements d'initiés.

QUESTIONS CLÉS

- EST-CE QUE JE CONNAIS LA LOI ET LA RÉGLEMENTATION APPLICABLES À MES ACTIVITÉS OU LES PROCÉDURES DE L'ENTREPRISE QUI M'AIDENT À LES RESPECTER ?
- AI-JE DES DOUTES SUR LA LÉGALITÉ DES INITIATIVES QUE JE PEUX ÊTRE AMENÉ(E) À PRENDRE DANS LE CADRE DE MES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ?
- EN CAS DE SITUATION À RISQUE SUR CERTAINS MARCHÉS, AI-JE VALIDÉ LE COMPORTEMENT À ADOPTER AVEC MA HIÉRARCHIE ET LES JURISTES DE L'ENTREPRISE ?
- AI-JE FAIT PART DE MES INTERROGATIONS ÉVENTUELLES CONCERNANT UNE SITUATION POTENTIELLE DE DÉLIT D'INITIÉS DANS LE CADRE D'UNE OPÉRATION DE LA SOCIÉTÉ ?

2

/ LOYAUTÉ DES

COMPORTEMENTS

/ NOS PRINCIPES ÉTHIQUES

LE GROUPE SOMFY ET SES COLLABORATEURS AGISSENT DE MANIÈRE LOYALE EN S'ASSURANT NOTAMMENT DE :

- faire bon usage des actifs de l'entreprise ;
- prévenir les situations de conflit d'intérêts ;
- protéger les informations confidentielles.

/ EN PRATIQUE

- 🔗 **La réputation** et l'image du Groupe sont des actifs précieux qui doivent être protégés. Les personnes habilitées à communiquer en son nom doivent être spécifiquement mandatées. Les collaborateurs s'assurent de ne pas diffuser d'informations confidentielles. Ils veillent à être loyaux à l'égard de l'entreprise.
- 🔗 L'utilisation des technologies de l'information et d'Internet par les collaborateurs constitue une nouvelle source d'atteinte potentielle à l'image du Groupe. Les collaborateurs s'engagent à **être vigilants dans leur manière de communiquer sur le Groupe, notamment sur les médias sociaux.**
- 🔗 **L'utilisation des biens de l'entreprise** (locaux, matériels, fonds, ressources) doit respecter le cadre exclusivement professionnel.
- 🔗 Chacun évite toute situation réelle ou apparente de **conflit d'intérêts**. Les collaborateurs sont vigilants à ce que leurs contextes ou intérêts personnels et ceux de leurs proches ne remettent pas en cause leur intégrité vis-à-vis du Groupe. Les collaborateurs informent ainsi leur hiérarchie et/ou le contrôleur financier de leurs liens personnels ou leurs intérêts financiers pouvant porter atteinte à l'objectivité et la crédibilité de leurs décisions.
- 🔗 **Les cadeaux et invitations** reçus par des collaborateurs ou octroyés par des tiers peuvent être sources de conflit d'intérêts ou constituer un acte de corruption. Leur acceptation doit être approuvée par la hiérarchie et tient compte des contextes de chaque pays, en fonction de la réglementation, des usages et de l'environnement économique (cf. procédure cadeaux et invitations Somfy).
- 🔗 **Les informations confidentielles**, c'est-à-dire toutes celles concernant le Groupe, ses collaborateurs ou ses partenaires, qui ne sont pas publiques, doivent être protégées. Chacun veille à ne pas diffuser sans autorisation des informations techniques, commerciales, financières ou managériales, pour lesquelles des obligations de confidentialité peuvent exister. Chacun veille à la plus grande discrétion dans les transports ou la sphère privée.



/ TEXTES UTILES

- 🔗 Valeurs du groupe Somfy.
- 🔗 Somfy Spirit.
- 🔗 Code de conduite anti-corruption Somfy et ses annexes.
- 🔗 Politique des ressources humaines.
- 🔗 Charte informatique.

QUESTIONS CLÉS

- LORSQUE JE M'EXPRIME PUBLIQUEMENT OU SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX À TITRE PERSONNEL, EST-CE QUE JE PENSE À FAIRE PREUVE DE LA DISCRÉTION ET DE LA MESURE NÉCESSAIRES, SANS DÉNIGRER LE GROUPE OU L'UNE DE SES PARTIES PRENANTES ?
- LORSQU'UN COLLABORATEUR DE MON ÉQUIPE M'INTERROGE, EN TANT QUE MANAGER, SUR LA POSSIBILITÉ D'ACCEPTER UN CADEAU D'UN PARTENAIRE, JUGÉ INHABITUEL OU SIGNIFICATIF, EST-CE QUE JE PENSE À CONSULTER LE RÉFÉRENT ÉTHIQUE QUI POURRAIT M'AIDER ?
- LORS DE MES DÉPLACEMENTS EN TRANSPORT PUBLIC, EST-CE QUE JE VEILLE À NE PAS DISCUTER AVEC MES COLLÈGUES OU TRAVAILLER DE MANIÈRE VISIBLE SUR DES PROJETS DE L'ENTREPRISE, NOTAMMENT CEUX PARTICULIÈREMENT CONFIDENTIELS QUI CONCERNERAIENT L'INNOVATION, LE MANAGEMENT, LES CLIENTS OU LES ACHATS ?
- SI UNE SOCIÉTÉ DIRIGÉE PAR UN DE MES PROCHES ENTRE EN DISCUSSION AVEC LE GROUPE, EST-CE QUE JE PRENDS SOIN D'INFORMER MA HIÉRARCHIE OU LES ÉQUIPES INTERNES CONCERNÉES AFIN DE M'ASSURER QUE LA SITUATION NE PUISSE PAS ÊTRE PERÇUE COMME RELEVANT D'UN CONFLIT D'INTÉRÊT ?

3

/ RESPECT DES
PERSONNES

/ NOS PRINCIPES ÉTHIQUES

LE GROUPE SOMFY ET SES COLLABORATEURS VEILLENT À RESPECTER LES HOMMES ET LES FEMMES CONCERNÉS PAR LEURS ACTIVITÉS.

Cela se traduit par un engagement de :

- respecter les différences, valoriser la diversité et refuser les discriminations ;
- respecter et protéger les données personnelles de nos collaborateurs, clients, partenaires et autres parties prenantes ;
- veiller à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail décentes des collaborateurs et des partenaires de l'entreprise ;
- viser le développement des compétences et de l'employabilité des collaborateurs ;
- rechercher l'épanouissement professionnel des collaborateurs et respecter leur vie privée ;
- garantir un dialogue social constructif.

/ EN PRATIQUE

- 🔗 **Le respect des différences et de la dignité des individus** est un devoir et la diversité est une force pour le groupe Somfy, qui veille à ce que ses collaborateurs soient traités au sein de l'entreprise avec respect et équité, quel que soit leur sexe, origine, religion, âge, apparence, orientation sexuelle, état de santé ou de handicap, ou engagement politique.
- 🔗 **La santé et la sécurité** des collaborateurs et personnes en relation avec le Groupe sont des priorités et chacun veille à respecter les procédures existantes, à ne pas faire courir de risques à autrui et à alerter le cas échéant sur des situations non conformes à cette exigence.
- 🔗 **La protection de la vie privée et des données personnelles** est un enjeu majeur de la responsabilité de l'entreprise. Les données à caractère personnel font l'objet de réglementations locales et de règles Groupe présentes dans plusieurs procédures internes qui doivent être respectées, comme doit l'être la vie privée de chacun.
- 🔗 **Le Groupe refuse tout comportement de harcèlement**, notamment moral ou sexuel. Le Groupe vise à adopter les pratiques d'un management responsable et respectueux de chacun, permettant à tous de travailler dans un environnement professionnel favorable à son épanouissement.

🔗 Le groupe Somfy et ses collaborateurs veillent à respecter la réglementation des pays dans lesquels ils opèrent en matière d'organisation du travail tout en souscrivant aux principes et objectifs des **conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)**. Dans ce contexte, la société refuse tout travail illicite des enfants et le recours au travail forcé, favorise l'établissement d'un dialogue social constructif et refuse toute forme de discrimination.



somfy.

somfy.

/ TEXTES UTILES

- 🔗 Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.
- 🔗 Valeurs du groupe Somfy.
- 🔗 Somfy Spirit.
- 🔗 Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 : Règlement général sur la protection des données (RGPD).
- 🔗 Politique des ressources humaines.
- 🔗 Démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE).
- 🔗 Charte informatique.
- 🔗 Politique Globale de Sécurité Informatique Groupe.

QUESTIONS CLÉS

- SI J'AI CONNAISSANCE DE COMPORTEMENTS NON RESPECTUEUX DES DIFFÉRENCES DES PERSONNES QUE JE CÔTOIE PROFESSIONNELLEMENT, AI-JE LE RÉFLEXE D'EN FAIRE PART À MA HIÉRARCHIE OU AUX RESPONSABLES DES RESSOURCES HUMAINES ?
- AI-JE SUFFISAMMENT CONNAISSANCE DES RÈGLES DE SÉCURITÉ QUI CONCERNENT LES SITES DU GROUPE DANS LESQUELS J'INTERVIENS ?
- AI-JE BIEN TOUJOURS VALIDÉ, AVEC MA HIÉRARCHIE OU LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, LA POSSIBLE COMMUNICATION D'INFORMATIONS SUR DES COLLABORATEURS (PRÉSENCE DANS LES EFFECTIFS, STATUTS PERSONNELS OU PROFESSIONNELS, ...), DÈS LORS QUE LE DESTINATAIRE EST UNE PERSONNE EXTERNE ?
- LORSQU'UN FICHER COMPORTANT DES ÉLÉMENTS NOMINATIFS RELATIFS À DES INDIVIDUS EST ÉTABLI, EST-CE QUE JE VEILLE À BIEN VÉRIFIER LA LÉGALITÉ DES INFORMATIONS QU'IL CONTIENT OU DEMANDE, CONFORMÉMENT AU DROIT LOCAL APPLICABLE ?
- LORSQU'UN COLLÈGUE PENSE ÊTRE VICTIME DE PRESSIONS PSYCHOLOGIQUES OU DE COMPORTEMENTS INAPPROPRIÉS DE LA PART DE SES COLLÈGUES OU DE SA HIÉRARCHIE, EST-CE QUE JE PRENDS LE SOIN DE LUI CONSEILLER D'EN PARLER AUX RESPONSABLES DES RESSOURCES HUMAINES ?

4

/ INTÉGRITÉ VIS-À-VIS
DES **CLIENTS &**
DES PARTENAIRES
ÉCONOMIQUES
& FINANCIERS

/ NOS PRINCIPES ÉTHIQUES

LE GROUPE SOMFY ET SES COLLABORATEURS FONT DE LEUR INTÉGRITÉ VIS-À-VIS DES CLIENTS, DES UTILISATEURS FINAUX, DES FOURNISSEURS, DES PRESTATAIRES ET AUTRES PARTENAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS UN PRINCIPE ÉTHIQUE FONDAMENTAL.

Il s'agit notamment de :

- veiller avant tout à la qualité des produits et services et à la sécurité des clients et utilisateurs finaux ;
- rechercher avec nos fournisseurs et prestataires une relation durable ;
- s'assurer de pratiques commerciales et de communication responsables ;
- produire des informations financières fiables et transparentes et assurer leur diffusion de manière à respecter l'égalité entre les actionnaires.

/ EN PRATIQUE

🔹 Dans tous ses produits et services, le Groupe respecte les réglementations et normes en vigueur en matière de **qualité des produits et services et de sécurité des clients et utilisateurs finaux**. Le Groupe et ses collaborateurs se fixent des exigences élevées en matière de qualité et de sécurité, afin d'apporter le meilleur à leurs clients et s'assurer de leur confiance.

🔹 Le Groupe établit des **relations durables et responsables avec ses fournisseurs et prestataires**. Cela se traduit par le respect des engagements contractuels, un traitement équitable des candidats lors des appels d'offres, le souci de l'indépendance et de la viabilité économique des partenaires. Somfy partage avec ses fournisseurs et prestataires ses préoccupations éthiques, sociales et environnementales et intègre ses exigences en la matière dans ses conditions générales d'achats et dans ses contrats cadres.

🔹 La responsabilité et le respect des partenaires dans les **pratiques commerciales et la communication** sont essentiels pour protéger les intérêts du Groupe à long terme. Chacun veille à produire une information sincère, objective et fiable, notamment sur les produits et leurs caractéristiques, et à répondre aux exigences légales ou contractuelles de transparence.

🔹 L'égalité des actionnaires est respectée, telle que prévue par la réglementation financière applicable. À cette fin, le management du groupe Somfy veille à publier des **informations financières sincères, fiables et transparentes**. Les états financiers, les transactions ou toute autre information pouvant avoir des conséquences sur le cours de l'action en Bourse sont communiqués conformément au droit et aux règles de marché.



/ TEXTES UTILES

- Valeurs du groupe Somfy.
- Somfy Spirit.
- Contrats cadres d'achats.
- Conditions générales d'achats Somfy.
- Politique des ressources humaines.
- Charte qualité.

QUESTIONS CLÉS

- EST-CE QUE JE PENSE À FAIRE REMONTER À MA HIÉRARCHIE TOUT PROBLÈME RENCONTRÉ SUR UN PRODUIT DE L'ENTREPRISE QUI POURRAIT NUIRE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES CHARGÉES DE L'INSTALLER OU DE L'UTILISER ?
- LES EXIGENCES QUE JE DEMANDE À UN FOURNISSEUR EN TERMES DE DÉLAIS DE RÉALISATION OU DE PAIEMENT, PAR EXEMPLE, RESPECTENT-ELLES LES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS QUE NOUS AVONS CONCLUS AVEC LUI ?
- EN CAS DE DOUTE SUR LA CAPACITÉ D'UN PRESTATAIRE À TENIR SES ENGAGEMENTS SOCIAUX OU ENVIRONNEMENTAUX, AI-JE LE RÉFLEXE D'EN PARLER À MA HIÉRARCHIE OU AUX ÉQUIPES EN CHARGE DE LA RELATION CONTRACTUELLE AVEC CE PRESTATAIRE ?

5

/ RESPONSABILITÉ
VIS-À-VIS DE LA
**SOCIÉTÉ CIVILE &
DE L'ENVIRONNEMENT**

/ NOS PRINCIPES ÉTHIQUES

LE GROUPE SOMFY ET SES COLLABORATEURS S'INSCRIVENT DANS UNE DÉMARCHE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE ET S'ENGAGENT NOTAMMENT À :

- être à l'écoute de la société civile et de ses représentants : élus, riverains, associations... ;
- adopter un comportement citoyen vis-à-vis de ces acteurs ;
- avoir un souci de protection de l'environnement tout au long de la chaîne de valeur ;
- assurer une neutralité politique.

/ EN PRATIQUE

📌 **L'acceptabilité des activités du Groupe** par la société civile est un enjeu majeur de son développement. Dans ce contexte, les sociétés du Groupe et les collaborateurs adoptent une attitude d'ouverture et d'écoute des attentes d'élus locaux ou nationaux, de riverains de sites et d'associations.

📌 Le Groupe traduit son **engagement citoyen** par des initiatives d'intérêt général, notamment en matière de formation, d'innovation et de recherche. Par ailleurs, la Fondation Somfy porte des actions de mécénat en relation avec les enjeux de l'habitat et propose aux collaborateurs du Groupe de s'impliquer de manière volontaire dans certains de ses projets.

📌 **Le respect de l'environnement** se traduit concrètement par la mise en place de dispositifs de respect de la réglementation, de prévention des risques et de maîtrise des impacts potentiels des activités de production et de commercialisation. Le Groupe s'inscrit dans une démarche de progrès environnemental et entend réduire l'empreinte écologique de ses produits et de son fonctionnement.

📌 Le Groupe entend rester **neutre politiquement** et refuse toute contribution financière ou matérielle à des partis politiques ou des candidats à des élections, même dans les cas où la législation locale l'autorise, sauf accord spécifique du Directoire du Groupe. Tout collaborateur s'engageant à titre personnel dans des élections ou une démarche politique ne peut le faire au nom du Groupe, ni ne doit s'exprimer dans un contexte politique en tant que représentant ou salarié du Groupe.



/ TEXTES UTILES

- 🔗 Valeurs du groupe Somfy.
- 🔗 Somfy Spirit.
- 🔗 Politique des Ressources Humaines.
- 🔗 Démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE).

QUESTIONS CLÉS

- EST-CE QUE J'AI PRIS CONNAISSANCE DES ORIENTATIONS DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE (RSE) DE SOMFY ?
- AI-JE PRIS EN CONSIDÉRATION LES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET/OU SOCIÉTAUX AVANT DE PRENDRE UNE DÉCISION SUR LE CHOIX D'UNE SOLUTION PAR RAPPORT À UNE AUTRE ?
- AI-JE LE SENTIMENT QUE MON ENTREPRISE FAIT PREUVE D'OUVERTURE ET DE RESPECT VIS-À-VIS DES COMMUNAUTÉS LOCALES AU SEIN DESQUELLES NOUS AGISSONS ?
- IMPLIQUÉ(E) DANS LA VIE POLITIQUE DE MA VILLE, EST-CE QUE JE VEILLE À NE JAMAIS APPARAÎTRE COMME UN(E) REPRÉSENTANT(E) OFFICIEL(LE) DU GROUPE DANS LE CADRE DE MES ACTIVITÉS MILITANTES ?

/ COMMENT APPLIQUER LA CHARTE ÉTHIQUE ?

UTILISER LA CHARTE

La Charte éthique est un **texte de référence** pour le Groupe.

- Chaque entité est en charge de définir les modalités de diffusion et de déploiement de cette Charte au sein de ses équipes. La Charte doit être fournie à chaque employé et fait notamment partie des documents remis et expliqués aux nouveaux embauchés.
- Les organes d'administration et le management interrogent régulièrement les entités sur les dispositifs éthiques en place.
- Lorsque Somfy envisage d'investir dans de nouvelles sociétés, le Groupe s'assure que celles-ci sont prêtes à adhérer aux principes de cette Charte.

Cette Charte s'inscrit dans le respect des lois et réglementations locales. Sur certains sujets, elle fixe des principes qui peuvent être plus ambitieux. Dans ce cas, ce sont ces principes qui doivent prévaloir.

En s'interrogeant sur leurs pratiques à l'aide des questions clés, les collaborateurs peuvent évaluer s'ils se conforment à la présente Charte dont il convient de considérer la lettre mais également l'esprit.

Si la réponse à une question clé proposée soulève un dilemme éthique, tout collaborateur ne doit pas hésiter à consulter les responsables internes appropriés, selon les modalités présentées ci-après.

EN CAS DE DOUTE

Parce que la Charte ne peut être exhaustive et apporter des réponses à toutes les situations possibles, chacun peut s'interroger sur une difficulté rencontrée en se posant les questions suivantes :

- **AI-JE VÉRIFIÉ QUE LA LOI APPLICABLE EST BIEN RESPECTÉE ?**
- **EST-CE QUE LES PROCÉDURES INTERNES DE L'ENTREPRISE SONT APPLIQUÉES ?**
- **SUIS-JE À L'AISE POUR EN PARLER AVEC MA FAMILLE ?**
- **SI J'ÉTAIS UN JOUR INTERROGÉ(E), SERAIS-JE PARFAITEMENT À L'AISE AVEC CE QUE J'AURAIS À DIRE ?**
- **QUELS SERAIENT LES PRÉJUDICES POUR LE GROUPE EN CAS DE MÉDIATISATION ?**

Au-delà de ces questionnements, tout collaborateur peut à tout moment consulter sur la compréhension ou l'application de la Charte ou la résolution d'un dilemme éthique.

Pour toute demande d'information ou de conseil, chacun peut **s'adresser à sa hiérarchie ou à son correspondant éthique local**. En effet, un réseau de correspondants éthiques, spécifiquement formés à ces enjeux, a été mis en place afin de faciliter les contacts et les demandes au niveau local.

Dans les cas où cette sollicitation n'est pas possible ou jugée insatisfaisante, le Groupe a constitué un comité éthique, lequel peut être contacté par chaque collaborateur, **dans sa langue et de manière confidentielle**. Ce comité est composé de représentants de plusieurs départements : Directions des ressources humaines, de la Compliance, juridique, et Business.

Lorsque Somfy est simple investisseur dans des entités non intégrées à l'organisation opérationnelle du Groupe, ses représentants au sein des organes de direction/contrôle sont porteurs des principes et engagements de cette Charte.

Le comité éthique est joignable à l'adresse suivante : <https://compliance.somfy.com/somfy/alert>



Il a pour but de s'assurer du traitement avéré et équitable de toutes les questions qui lui sont remontées, tout **en protégeant l'identité des personnes l'ayant sollicité**, notamment vis-à-vis de leurs hiérarchies ou personnes concernées par les faits évoqués, lorsque cette protection est demandée.

Ces consultations sont essentielles pour le respect de nos principes éthiques et la responsabilité du Groupe. Elles ne pourront en aucun cas faire l'objet de sanctions et aucune mesure disciplinaire ne pourra être prise à l'encontre d'un collaborateur du fait d'avoir sollicité un avis ou fait état de bonne foi d'un dilemme éthique.

Une procédure spécifique, dédiée à ce dispositif d'alerte a été formalisée. Elle décrit notamment les droits et les devoirs de toute personne souhaitant utiliser ce dispositif, le processus de traitement des alertes reçues, ainsi que les règles de sécurité et de confidentialité qui y sont afférentes afin de protéger les données personnelles collectées dans le cadre de ce dispositif. Il est fortement recommandé de s'y référer.

L'ensemble des documents relatifs à la démarche éthique du Groupe sont disponibles sur son Intranet.

SOMFY 

SOMFY SA

50, AVENUE DU NOUVEAU MONDE
BP 152 – 74 307 CLUSES CEDEX – FRANCE
Tél : + 33 (0)4 50 96 70 00

www.somfy-group.com